

Date : 20/02/2017

Visio conférence (système fédé).

Participants :

Pascal Serra président commission formation

Claude Chemelle président Ligue

Excusé : Cristol Bellissent

Améliorations : 1 réunion par mois au téléphone

Sujets abordés :

1/Composition commission formation (à valider au prochain comité directeur)

Pascal Serra : président

Patrick Luciani

Robert bellissent ?

Demander à Laetitia Jolly et Severine Rey ?

Dominique Gilgenkrantz plutôt non

Serge Lagorio doit arrêter normalement

Claude Chemelle en tant que président

Référent salarié = Cristol Bellissent

Abandon des réunions hebdomadaires, fonctionnement plutôt sur la base « traditionnelle de ¾ réunions par an, le président de la commission traitant les questions urgentes avec Cristol dans l'intervalle

Nous avons également échangé avec Pascal sur sa vision de la formation au sein de la ligue dont il pourrait présenter les principaux au prochain comdir.

2/Position sur les encadrants bénévoles ou professionnels :

Principes :

le tarif des formations est identique qu'elles soient encadrées par des professionnels ou des bénévoles

Si une formation est encadrée par un bénévole l'équivalent de la rétribution du cadre salarié ou indépendant est reversé au comité territorial dont dépend le bénévole. Cette disposition permet à la fois de faire face à la défaillance du bénévole qui sera alors remplacé par un pro. Elle peut permettre également à un territoire d'affecter des moyens pour la gratuité ou la participation financière au coût des formations des bénévoles. (cas actuel de l'Ain et de la Haute Savoie)

Sauf :

- S'il s'agit d'une formation d'officiel/arbitre : tarifs très peu élevés de ces formations encadrées uniquement par des bénévoles
- Si le formateur est membre du comité directeur de la ligue
- Si la formation est « co-encadrée » par bénévole et un salarié : exemple instructeur ski alpi bénévole avec un guide

Cas particulier de l'Ain seul territoire concerné actuellement :

Demande de prise en charge des formations effectuées à titre bénévole :

2015 :

SAE 5357 : 5 jours

SAE 5637 : 5 jours

2016 :

SAE 6104 : 5 jours

FC 6022 : 1 jours

Cela fait pour 2015 : 2200€ et pour 2016 : 1320€/j.

Proposition 2 500€ pour honorer nos engagements

3/ tarifs formation continue :

Plusieurs clubs (Gums Annecy, St Chamond esclade par écrit) d'autres verbalement se sont manifestés pour objecter que le prix des formations formation continue (recyclage) étaient trop élevés

Proposition d'une décision à prendre en comité directeur :

Passage du tarif de ces formations de 50€ à 25€

Intervention après du national pour faire cesser « le racket » 7€ de droit complètement injustifié.

Sur la base de 10 participants on couvre à peine les frais d'intervention d'un professionnel mais choix de la ligue sur un aspect important de la sécurité + retour sur l'évolution de la cotisation

Claude Chemelle

Président Ligue FFME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tel : 06 08 60 72 20

c.chemelle@ffme.fr